



DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

L'InVS est un établissement public à caractère administratif dont les missions imposent l'indépendance et l'impartialité des personnes participant à l'élaboration de ses avis et recommandations. Cette indépendance, tant à l'égard de la gestion du risque que des acteurs économiques et sociaux, se traduit pour toutes les personnes participant aux travaux de l'InVS par le respect d'obligations déontologiques, lesquelles sont adaptées aux missions de l'InVS et nécessaires à son autorité.

A ce titre, l'InVS met en place la déclaration d'intérêts conformément aux articles L. 1413-11 et L. 5323-4 du code de la santé publique.

La déclaration d'intérêts a pour finalité de prévenir les conflits d'intérêts susceptibles de se présenter lorsqu'une personne est exposée à privilégier ses intérêts personnels au détriment de ceux qui lui sont confiés dans le cadre de ses missions. Il s'agit d'une déclaration sur l'honneur concernant tout lien avec une entreprise ou un établissement dont les activités entrent dans le champ de compétence de l'Institut, c'est-à-dire notamment toute entreprise produisant, exploitant, commercialisant des produits de santé, des produits ou articles de consommation, toute entreprise fournissant des services, tout organisme de conseil intervenant sur ces produits, toute organisation ou instance concernée par le sujet traité, tout prestataire, tout partenaire y compris public...

Le devoir d'information par cette déclaration porte sur l'ensemble des intérêts, liens ou faits susceptibles de faire naître un risque de conflits d'intérêts ou une incompatibilité entre les missions du personnel de l'InVS et de tout intervenant extérieur à l'Institut et leurs activités extérieures.

À QUI S'ADRESSE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ?

La présente déclaration vous concerne si vous êtes :

- personnel de l'InVS ou personnel ARS des Cire (personnel contractuel en CDI ou CDD de toutes catégories ; fonctionnaire détaché ou mis à disposition ; ... ; y compris interne en santé publique participant aux activités de l'InVS) ;
- membre d'un conseil ou d'un comité siégeant auprès de l'InVS et dont la nomination fait l'objet d'un acte réglementaire, y compris représentant institutionnel (conseil d'administration, conseil scientifique, comité des CNR [centres nationaux de référence], comité national des Registres, comité de toxicovigilance, ...) ;
- intervenant extérieur, membre d'un groupe de travail ou d'un comité *ad hoc* ou toute personne qui collabore occasionnellement aux travaux de l'InVS.

LE TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS :

Les informations déclarées peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans le cadre de la déclaration enregistrée auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux prescriptions légales, le contenu des déclarations des membres des conseils ou comités et des intervenants extérieurs est rendu public par l'Institut de veille sanitaire sur son site Internet, dans le respect des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

COMMENT ET QUAND REMPLIR VOTRE DÉCLARATION ?

Votre déclaration doit mentionner l'ensemble de vos liens directs ou indirects quelle qu'en soit la nature (intérêt moral, intellectuel, financier, familial ou autre) avec toute entreprise ou organisme intervenant dans le champ des missions de l'InVS, tout prestataire, tout partenaire y compris public.

Elle doit être effectuée lors de votre entrée en fonction (pour les agents de l'InVS ou le personnel ARS des Cire) ou de votre candidature (pour les experts externes) et actualisée à votre initiative en cas de changement de situation et au moins une fois par an (pour les experts externes, si vous avez été nommé).

Renseignements généraux

Nom : FAGOT-CAMPAGNA

Prénom(s) : ANNE

Nom de naissance : FAGOT

Vous êtes personnel InVS ou personnel ARS des Cire (tout statut) oui non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input checked="" type="checkbox"/> Personnel InVS	Fonction	Epidémiologiste, responsable d'unité
<input type="checkbox"/> Personnel ARS des Cire	Département / Service / Cire	DMCT

Vous êtes membre d'un comité de l'InVS oui non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des Registres <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Comité des CNR <input type="checkbox"/> Autre :
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Rapporteur <input type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre
<input checked="" type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *	- Membre du conseil scientifique des Journées de l'Institut de veille sanitaire 2010-2011 - Investigatrice des études Entred 2001 et Entred 2007 - Membre du comité de pilotage des études Entred 2001 et Entred 2007 (InVS, CnamTS, RSI, HAS, Inpes) - Membre du comité de relecture de l'étude Entred (InVS, CnamTS, RSI, HAS, Inpes) - Membre du comité de pilotage de l'étude Entred-Ado 2008 (Inserm) - Membre du comité de pilotage de l'étude Redia (Inserm) - Co-investigatrice de l'étude Entred-Ancillaire 2008 (CHU Tours et Isped) - Membre de l'équipe de coordination de l'étude de biosurveillance, maladies chroniques et nutrition (InVS) - Rapporteur pour le CNR (InVS)
	Fonction	<input checked="" type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input checked="" type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :

afc

Cette partie du formulaire concerne les experts externes – A ne pas remplir

Si non, remplir ci-dessous :

Organisme employeur principal :	
Activité professionnelle principale :	

Vous déposez votre candidature oui non
 pour le comité [menu déroulant des comités + dates de mandat]
 comme expert individuel (pour le projet....)

Vous collaborez déjà avec l'InVS oui non

Si oui, remplir ci-dessous :

<input type="checkbox"/> Membre d'un conseil / comité créé réglementairement	Conseil / Comité	<input type="checkbox"/> CA <input type="checkbox"/> CCTV <input type="checkbox"/> Comité des Registres <input type="checkbox"/> CS <input type="checkbox"/> Comité des CNR <input type="checkbox"/> Autre :
	Activité / Fonction	<input type="checkbox"/> Président <input type="checkbox"/> Rapporteur <input type="checkbox"/> Vice président <input type="checkbox"/> Membre
<input type="checkbox"/> Membre d'un comité <i>ad hoc</i>	Nom du projet *	
	Fonction	<input type="checkbox"/> Membre du comité de pilotage <input type="checkbox"/> Membre du conseil scientifique <input type="checkbox"/> Membre d'un groupe de travail <input type="checkbox"/> Autre :
<input type="checkbox"/> Expert externe individuel	Nom du projet *	

* projet : programme, enquête, étude, investigation...

En application des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du Code de la santé publique :

« Est interdit le fait, pour les membres des professions médicales mentionnées au présent livre, de recevoir des avantages en nature ou en espèces, sous quelque forme que ce soit, d'une façon directe ou indirecte, procurés par les entreprises assurant des prestations, produisant ou commercialisant des produits pris en charge par les régimes obligatoires de sécurité sociale. Est également interdit le fait, pour ces entreprises, de proposer ou de procurer ces avantages. »

« Les agents contractuels mentionnés à l'article L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique :

1° Sont tenus au secret et à la discrétion professionnels dans les mêmes conditions que celles qui sont définies à l'article 26 du titre 1^{er} du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des collectivités territoriales ;

2° Ne peuvent, par eux-mêmes ou par personne interposée, avoir, dans les établissements ou entreprises contrôlés par l'agence ou en relation avec elle, aucun intérêt de nature à compromettre leur indépendance.

Les agents précités sont soumis aux dispositions prises en application de l'article 87 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

Les personnes collaborant occasionnellement aux travaux de l'agence et les autres personnes qui apportent leur concours aux conseils et commissions siégeant auprès d'elle, à l'exception des membres de ces conseils et commissions, ne peuvent, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal, traiter une question dans laquelle elles auraient un intérêt direct ou indirect et sont soumises aux obligations énoncées au 1°.

Les membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines, prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée et sont soumis aux obligations énoncées au 1° ».

Les personnes mentionnées aux articles L. 5323-1, L. 5323-2 et L. 5323-3 du Code de la santé publique (fonctionnaires, agents contractuels de droit public, agent contractuel de droit privé) ainsi que les personnes mentionnées aux deux alinéas précédents (collaborateurs occasionnels, membres des commissions et conseils) adressent au directeur général, à l'occasion de leur nomination ou de leur entrée en fonction, puis annuellement, une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou établissements dont l'objet entre dans le champ de compétence ou des activités de l'InVS.

1. Intérêts financiers dans une entreprise, une association ou tout autre organisme

Il s'agit de tout intérêt financier actuel : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres. Doivent être déclarés les intérêts dans tous les établissements ou entreprises, en France ou à l'étranger, dont les activités entrent dans le champ de compétence et les activités de l'InVS. La participation financière est la détention d'une fraction du capital d'une entreprise, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de la société, le type et la quantité des valeurs ou pourcentage de la fraction du capital détenu.

NB : La détention d'actifs financiers sous forme de produits collectifs (type SICAV/FCP) n'a pas à être déclarée car le détenteur n'en contrôle ni la gestion, ni la composition.

Non concernée

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Type d'investissement (valeurs en bourse, capitaux propres ou obligations)	< 5000 € ou < 5 % du capital	≥ 5000 € ou ≥ 5 % du capital
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2. Activités exercées personnellement

Les activités exercées à titre personnel et qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle sont regroupées dans différentes rubriques, permettant une distinction selon la nature du conflit d'intérêts potentiel. Sont concernées les activités avec des entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS. Les activités de recherche, d'évaluation scientifique ou de conseil pour le compte ou au nom de ces entreprises ou organismes sont notamment à déclarer dans ces rubriques.

2.1 Liens durables ou permanents

2.1.1 Propriétaire, dirigeant, associé, employé, participation à un organe décisionnel

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Sont concernés les entreprises ou établissements à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, les organismes professionnels ou organismes de conseil intervenant dans ces secteurs (start up, entreprise d'innovation, société de conseil...)
- Les liens durables ou permanents, qui peuvent donner lieu à une rémunération personnelle, comprennent notamment
 - les contrats de travail avec une entreprise (cas des experts qui ne sont pas issus du secteur public) ;
 - les rémunérations répétées par une même entreprise ;
 - la participation, rémunérée ou non, à une instance auprès d'une entreprise (conseil d'administration par exemple).

En conséquence sont concernés les liens de type contrat de travail : CDD, CDI ; associé, dirigeant, participation à un organe décisionnel (tel que conseil d'administration) d'une entreprise ou d'un établissement à but lucratif ou non entrant dans champ de compétence ou d'activités de l'InVS (ex. Inserm...), ou d'une agence sanitaire.

Non concernée

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Position dans l'entreprise (cadre dirigeant, cadre...)	Nature du contrat / de la rémunération / de la participation	Période	Rémunération
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

QFC

2.1.2 Autres activités régulières

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités récurrentes rémunérées ou non de consultation individuelle, de formation, membre d'un groupe d'expert ou équivalent... pour une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS, avec un organisme professionnel ou un organisme de conseil intervenant dans ces secteurs (ex. membre d'un comité ou d'une commission d'une autre agence sanitaire).

Non concerné

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...	Nature de l'activité / Sujet (consultant, participant à une instance...)	Période	Rémunération
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiam)	Membre de la société savante	Depuis 2001	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiam) et Société française de gériatrie et gérontologie (SFGG), logistique gérée par Servier (lieu de réunion, occasionnellement repas pendant la réunion, conférence téléphonique)	Membre de l'intergroupe « diabète du sujet âgé » : rédaction d'articles, organisation de symposiums en congrès (de diabétologie ou gériatrie), développement d'un guide de prise en charge pour les professionnels, échanges scientifiques	Depuis 2003	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
European diabetes epidemiology group (EDEG)	Membre (participation en congrès, échanges scientifiques)	Depuis 2004	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Gérodiab (Association pour la Recherche en Diabétologie et en Gériatrie (GERODIAB), association à but non lucratif)	Membre de l'Association qui finance une étude sur le diabète du sujet âgé	Depuis 2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Agence de la Biomédecine (ABM)	Membre du copil du registre Rein, et membre du groupe d'études de l'ABM sur les complications rénales du diabète	Depuis 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

2.2 Interventions ponctuelles : travaux scientifiques

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute étude (épidémiologique, essais clinique...) en lien avec le sujet traité [exemple : investigateur principal ou associé...].

Non concerné

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur des travaux (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature / Thème des travaux scientifiques / Etudes / Recherche...	Fonction	Période	Rémunération
Revue Médecine des Maladies Métaboliques ; Réseaux diabète et Quotidien du médecin	Articles scientifiques sur l'épidémiologie du diabète	Rédaction	2009 et 2010	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Assurances Allianz – AGF, à la demande de l'Association française des diabétiques (AFD)	Analyses portant sur le niveau de risque des diabétiques, l'invalidité et les indemnités journalières, validé par la l'AFD puis la direction InVS. A l'occasion de la négociation d'un contrat d'assurance plus intéressant que ceux que la loi actuelle requiert .	Réunion scientifique et remise d'un document de synthèse	2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

af

2.3 Interventions ponctuelles : rapports d'expertise

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les participations ponctuelles rémunérées ou non à toute expertise en lien avec le sujet traité, en dehors des participations en tant que membre d'un groupe défini au 2.1.2.

Non concernée

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'expertise (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Commanditaire / Sujet de l'expertise	Période	Rémunération

2.4 Interventions ponctuelles : activités de conseil

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Les activités visées dans cette rubrique sont les activités ponctuelles rémunérées ou non de consultant, de participation à une réunion d'experts, groupe de travail, groupe de réflexion, activité d'audit...

Non concernée

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Porteur de l'activité (entreprise, société, établissement, organisme, agence sanitaire, ...)	Nature de la prestation / Sujet	Période	Rémunération
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiam)	Membre nommée du conseil scientifique organisation annuelle du congrès, de la journée scientifique et du cours intensif, attribution des bourses de recherche	Mandat de 3 ans (Mai 2008- Avril 2011)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

2.5 Interventions ponctuelles : congrès, conférences, colloques, actions de formation

- Réunions ou formations soutenues financièrement ou organisées par les entreprises ou établissements à but lucratif ou non intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; activités rémunérées ou non.

2.5.1 Invitations en qualité d'intervenant à un congrès, colloque... action de formation, membre d'un conseil ou d'un comité scientifique ou du comité d'organisation du congrès, colloque... action de formation

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Non concerné

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiam), logistique gérée par Servier	Enseignement dans le Cours intensif de diabétologie, organisé par le conseil scientifique de la société savante	2 jours, janvier 2009, janvier 2010, janvier 2011	<input checked="" type="checkbox"/> Oui en 2009 et 2010 <input checked="" type="checkbox"/> Non en 2011
Emission radio pour IFM-Diabéto	Interview sur le diabète de l'enfant	2010	<input checked="" type="checkbox"/> Oui (mais pas perçue) <input type="checkbox"/> Non
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiam)	Congrès annuels, interventions régulières en communications plénières invitées, orales,	2008-2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

	écrites, en tant que modérateur		
Congrès international de gériatrie	Communication invitée	2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Congrès Cœur et diabète	Communication invitée	Février 2010	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Journées de Gérontologie pratique	Communication invitée	Janvier 2011	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Colloque diabète à l'Assemblée nationale	Communication invitée	Avril 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Journées de la Société française de gérontologie et gériatrie	Communication invitée	2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Rencontres paramédicales d'Ile de France	Communication invitée	Avril 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Europe des patients	Communication invitée sur le projet européen « European core diabetes epidemiology group »	2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Journées Lilly de diabétologie	Communication invitée sur le thème : « l'épidémie de diabète »	24-25/01/2008	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Symposium « Diabète et surpoids » organisé par Novo Nordisk	Communication invitée sur le thème « Diabète et surpoids en France : le constat d'Entred »	3 décembre 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Faculté de Bobigny	Cours sur l'épidémiologie du diabète	Novembre 2009	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

2.5.2 Invitations en qualité d'auditeur à un congrès, colloque... action de formation (frais de déplacement et d'hébergement pris en charge par une entreprise, un organisme public ou une autre structure)

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes

Non concerné

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise, société, établissement, organisme, ...	Lieu et intitulé de la réunion / Sujet de l'intervention	Période	Rémunération
Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiám)	Congrès annuel de la Société francophone de diabétologie (SFD/Alfédiám)	Mars 2008 Mars 2009 Mars 2010 (prévu en mars 2011)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

2.6 Interventions ponctuelles : autres

- La nature du lien est autre que celles proposées ci-dessus

- Détenteur d'un brevet ou inventeur d'un produit ou procédé, ou toute autre forme de propriété intellectuelle

Non concernée

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Nature de l'activité	Période	Rémunération
			<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

ALFC

3. Participation à un organisme percevant un financement substantiel*

* Sont visées toutes les structures auxquelles le déclarant appartient (organismes de recherche, instituts, fondations, départements, services, associations de promotion ou d'éducation pour la santé) qui sont financées substantiellement par une entreprise ou un établissement à but lucratif ou non, intervenant dans le champ de compétence ou d'activités de l'InVS ; Y compris financement de thèses et de stages de post-doctorants dans les universités.

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Il est demandé de déclarer les financements dont les montants participent au budget de cette structure bénéficiaire pour plus de 10% ; le montant s'apprécie annuellement, d'une même source ; les versements peuvent prendre la forme de subventions pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versement en nature ou en numéraires, matériels, taxes d'apprentissage, divers...

Non concernée

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Responsabilité (au sein de l'institution bénéficiaire)	Institution bénéficiaire	Entreprise, société, établissement, organisme, ... à l'origine du versement	Objet du versement	Période

4. Intérêts familiaux

- Actuellement
- Conjoint, époux(se) ou personne vivant sous le même toit – ascendants, descendants, collatéraux immédiats y compris leur conjoint...
- Sont concernés les intérêts financiers, les activités exercées personnellement, les membres d'un organisme faisant l'objet d'un financement

(Le nom des membres de la famille n'a pas à être mentionné)

Non concerné

Concernée (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (société, établissement, organisme)	Fonction et position dans l'entreprise (indiquer le cas échéant s'il s'agit d'un poste de responsable)	Nature des intérêts (financiers, activités exercées personnellement, membre d'un organisme financé...)	Lien de parenté (conjoint, enfant, frère, sœur, père, mère, beau-père, belle-mère, beau-frère, belle-soeur...)	Période
RATP	Epidémiologiste, responsable de la cellule d'épidémiologie	Salarié. Etude de mortalité menée conjointement avec l'InVS (DST)	Conjoint	Depuis 2003
AFSSET	Epidémiologiste, expert	Salarié. Membre du comité d'experts spécialisé (CES) évaluation des risques liés aux milieux aériens	Conjoint	2005-2010
PRIMEQUAL (Programme de recherche inter organismes pour une meilleure qualité de l'air à l'échelle locale)	Epidémiologiste, expert	Bénévole. Membre du comité scientifique piloté par le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Attribution de bourses de recherche.	Conjoint	2006-2010

5. Autres liens

Doivent être déclarés tous les autres intérêts en rapport avec le champ de compétence et les activités de l'InVS :

- Actuellement ou au cours des 3 années précédentes
- Autres faits ou intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à votre impartialité
- Travaux d'expertise dans d'autres instances / institutions en relation avec le sujet traité
- Autres faits que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'Institut et du public
- Autres faits qui pourraient représenter un lien d'intérêt : participation à un processus réglementaire, législatif ou judiciaire (expertise), prise de position pour représenter ou défendre un groupe d'intérêts (organisation de défense de patients, de victimes, de l'environnement...)

Non concernée

Concerné (compléter le tableau ci-dessous)

Entreprise (le cas échéant)	Nature de l'activité	Commentaire	Période	Rémunération
				<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas prendre part aux délibérations ou aux votes concernant une affaire dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect.

Par la signature du présent document, et conformément aux dispositions des articles L. 4113-6 et L. 5323-4 du code de la santé publique, je m'engage notamment à ne pas traiter une question dans laquelle j'aurais un intérêt direct ou indirect, sous les peines prévues à l'article 432-12 du code pénal.

Par la signature du présent document, je déclare sur l'honneur qu'à ma connaissance les seuls intérêts directs ou indirects que j'ai dans une entreprise ou un organisme susceptible d'intervenir dans des domaines en lien avec les missions de l'Institut de veille sanitaire sont ceux listés ci-dessus.

Je m'engage, en cas de modification des liens ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance de l'InVS, à en informer celui-ci et à procéder immédiatement à une actualisation de ma déclaration d'intérêts.

Je m'engage à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel au début de toute activité de l'InVS à laquelle je participe.

Fait à Saint Maurice, le 24 janvier 2010

Signature :

